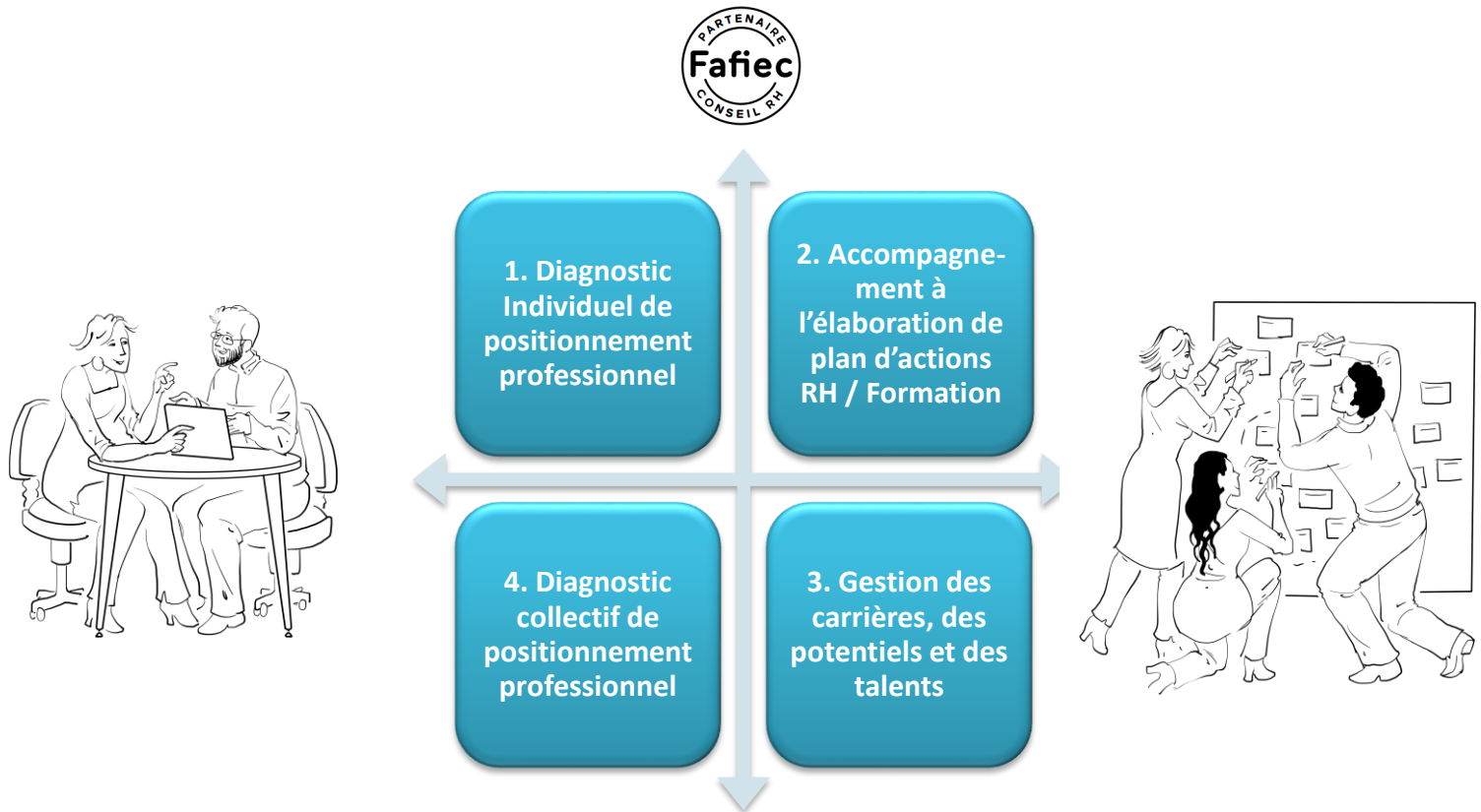


Des accompagnements RH personnalisés pour vous accompagner dans votre développement

grâce aux diagnostics et prestations RH proposés par le Fafiec.



Pour qui ?

- ✓ Les entreprises de moins de 250 salariés, adhérentes au FAFIEC et à jour de leur obligation de formation.

Pourquoi ?

- ✓ Accompagner les TPE et les PME à optimiser leurs actions RH pour faire évoluer leur organisation et renforcer leur efficacité.

Comment ?

- ✓ Grâce à des accompagnements de courte durée (3 à 4 jours) visant à diagnostiquer, préconiser et construire des plans d'actions ainsi que des premiers outils opérationnels.

Avec qui ?

- ✓ Un consultant Agilité RH vous accompagne pendant la prestation.
- ✓ Votre Conseiller-Fafiec vous aide à identifier votre besoin et le dispositif adéquat. Il vous accompagne à l'issue de la prestation pour renforcer son efficacité.

Les dispositifs existants

1. **Le diagnostic individuel** de positionnement professionnel accompagne un salarié à faire l'inventaire des compétences acquises et de celles à développer pour mettre en place un plan de progrès individuel.
2. **L'accompagnement à l'élaboration de plan d'actions RH/formation** a pour objectif de vous aider à optimiser vos actions RH visant à accompagner l'évolution de l'organisation.
3. **L'accompagnement « Gestion des carrières, des potentiels et des talents »** a pour objectif de vous aider à valoriser les potentiels et les talents de vos collaborateurs pour favoriser leur épanouissement au sein de l'entreprise.
4. **Le diagnostic collectif de positionnement professionnel** a pour objectif de vous aider à identifier les compétences d'une équipe pour améliorer l'efficacité collective.

Notre couverture régionale

Pour les dispositifs 1/2/3 :

- | | |
|--------------------|------------------------------|
| • Île-de-France | • Nouvelle Aquitaine |
| • Hauts de France | • Centre Val de Loire |
| • Normandie | • Provence Alpes Côte d'Azur |
| • Grand Est | • Occitanie |
| • Pays de la Loire | • Auvergne Rhône-Alpes |

Pour le dispositif 4 (diagnostic collectif) :

- | | |
|--------------------|------------------------------|
| • Île-de-France | • Nouvelle Aquitaine |
| • Grand Est | • Provence Alpes Côte d'Azur |
| • Pays de la Loire | |

Financement

Financés à 100% par le FAFIEC après validation de votre projet par le Conseiller FAFIEC et dans la limite de deux accompagnements par an et par entreprise (un diagnostic et un accompagnement). Votre Conseiller Fafiec vous conseillera et vous expliquera vos droits à utiliser ces dispositifs. N'hésitez pas à prendre contact avec lui.

Contact téléphonique : 01 47 39 02 02

laure.casta@agiliterh.fr

site web : www.agiliterh.fr

2 diagnostics et 2 accompagnements pour vous accompagner dans votre développement !

1. Le diagnostic individuel ou «Positionnement Professionnel» permet d'élaborer un diagnostic sur un collaborateur qui sur-performe ou qui sous-performe ou qui a un projet d'évolution interne et identifier des actions adéquates pour l'accompagner dans sa situation.

Quelques Exemples : Identifier les compétences d'un collaborateur qui vise un poste différent pour élaborer un plan d'action ...

2. L'accompagnement permet de faire avancer un sujet à enjeux dans les domaines **RH/Formation**, à mettre en place un plan d'action et à construire des outils opérationnels pour structurer et mettre en œuvre le sujet.

Quelques Exemples : Elaborer un plan de formation, organiser l'Entretien Professionnel, Développer un processus d'intégration, lancer une academy digitalisée, élaborer des fiches de poste, des descriptions de fonctions ...

4. Le diagnostic « collectif » a pour objectif de vous aider à évaluer et renforcer l'efficacité collective d'une équipe sur la base de ses compétences individuelles et collectives.

Quelques Exemples : identifier les compétences collectives de salariés qui sont pressentis pour une évolution vers un poste de management ...

2. L'accompagnement Gestion des carrières et des talents permet d'aider l'entreprise à identifier les actions permettant de dynamiser la gestion des carrières de ses collaborateurs et ainsi les fidéliser.

Quelques Exemples : Développer un cursus pour Hauts potentiels, identifier des aires de mobilité et mettre en place un processus d'évolution interne, logique employer branding



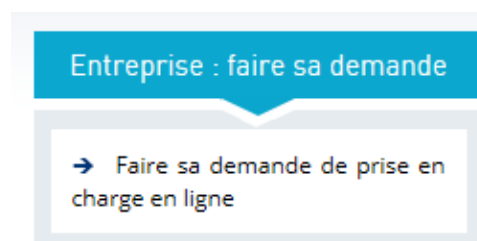
Modalités de prise en charge

1. Nous vous proposons un **entretien préalable afin d'identifier vos attentes et la prestation la mieux adaptée**. En parallèle, nous prenons ensemble contact avec votre Conseiller Fafiec pour lui faire part de votre projet et valider avec lui votre droit à bénéficier du dispositif.
2. Nous déterminons **la période** sur laquelle vous souhaitez l'accompagnement.
3. Vous faites votre **demande de prise en charge** auprès de votre Conseiller Fafiec.
4. Nous signons ensemble un **protocole d'accord** qui reprend la prestation et nos clauses contractuelles (le règlement est réalisé à 100% par le Fafiec sous réserve d'avoir réalisé 100% de la prestation).
5. **La mise en œuvre de l'accompagnement peut commencer** et notre consultant se déplace sur site selon un calendrier défini ensemble.
6. **La clôture de l'accompagnement** a lieu avec votre Conseiller Fafiec lorsqu'il/elle a la possibilité d'être présent(e) afin de vous accompagner sur le suivi des actions.

Pour faire votre demande de prise en charge auprès du Fafiec, cliquez sur le lien suivant

<https://www.fafiec.fr/notre-offre-de-services/accompagner/les-diagnostics-et-les-prestations-d-accompagnement-rh.html>

Puis sur :



Contact téléphonique : 01 47 39 02 02

Mail : laure.casta@agiliterh.fr

Site web : www.agiliterh.fr